

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.05.00 Convocation du 18.05.2000

Compte rendu affiché le 29 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE.

**Objet : RESPONSABILITE
CIVILE GENERALE de la COMMUNE**

Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents 20
votants 26

Mmes ROUX, WYMAN, BROSSARD, VEYRIER,
MM. GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, M. BELIN,
Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. LAFFLY par M. MEYER - M. AUROY par
Mlle VEYRIER - M. DOIZY par M. GONDELAUD -
Mme CHEZEAUBERNARD par Mme BOUHEY -
M. DUCRET par M. FAURE - Mme GASTREIN par
M. WYMAN.

Absents excusés : MM. CHATELIER, MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique qu'à la suite de négociations, le contrat d'assurances *Responsabilité Civile* souscrit aux A.G.F. sous le n° 65.014.181 est à remplacer avec effet immédiat, par le contrat n° 65.088.229.

Il précise que ce contrat, dont les garanties ont été actualisées, comporte une importante réduction de prime, puisque le taux de révision a été ramené de 0,445% des salaires, au taux de 0,30% des salaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les négociations engagées avec les A.G.F. visant à obtenir une réduction de la prime pratiquée pour le contrat d'assurances *Responsabilité Civile* de la commune,
- Adopte le contrat de responsabilité civile n° 65.088.229 proposé par les A.G.F. prévoyant un nouveau taux de 0,3% au lieu de 0,445%,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 mai 2000

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY